

## Procédure administrative des plans d'affaires

Il est porté à la connaissance des étudiants 3<sup>ème</sup> année Licences appliquées et 2<sup>ème</sup> année Masters Professionnels ayant l'intention d'élaborer un plan d'affaires en guise de projet de fin d'études, qu'ils doivent télécharger la fiche de plan d'affaires disponible à travers le lien ci-dessous :

<https://urlz.fr/bGdJ>

C'est un fichier PDF remplissable avant impression. Il faut remplir soigneusement tous les champs puis enregistrer le fichier, l'imprimer et le fournir **au bureau 102 de la scolarité (Rez-de-chaussée)** dûment signée par l'étudiant et par son encadreur universitaire.

La fiche de plan d'affaires dûment remplie et signée doit être rendue :

**Avant le 03 février 2019** pour les licences appliquées ;

**Avant le 10 février 2019** pour les Masters Professionnels MII, DRC, BAGP ;

**Avant le 16 mars 2019** pour le Master Professionnel Comptabilité (Préparatoire aux épreuves de révision comptable).

Nous rappelons que la liste des enseignants concernés par l'encadrement des projets de fin d'études est disponible sur le site de l'IHEC Sousse.